

INFORMATIONS

STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

VILLINGEN

C.C.P. : Paris 4.841-48 68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
PARIS 9^e - TEL. TRI. 78-44, 78-45



Rédacteur en chef:
H. PERRON

Bimestriel

N° 26 — DECEMBRE 1949 - JANVIER 1950

Prix du numéro :
15 francs

Le Bureau de l'Amicale
du Stalag V B

vous présente ses vœux

les meilleurs.

A TOUS LESPARENTS DU V B !

Vous savez que bientôt aura lieu notre fête annuelle

Pour une fois, nous tenons à vous présenter quelque chose de nouveau et d' inédit.

Tout d'abord, le « spectacle » sera formé par des éléments de l'extérieur. Quant à l'organisation pratique, il est du devoir de tous d'y participer.

En quoi et comment diriez-vous ? Tout simplement en prêtant votre concours, ou, tout au moins, celui de vos enfants pour cette fête.

Il a en effet été décidé que la vente des billets, des pochettes, des programmes et le placement à l'arrivée seront assurés par les « Enfants » du V B.

Donc, vous qui avez des garçonnets et des jeunes filles, venez à notre aide. Cette fête sera ce que vous la ferez, suivant vos efforts ; ne rouspétez pas en vain, mais travaillez ainsi en nous « prêtant » le concours de vos enfants. Il ne s'agit pas de vous abstenir ou de compter sur les autres ; cette fête n'est pas réservée à certains, mais à tous !

Donc, pas de petits clans, pas de vaines susceptibilités.

Il s'agit simplement d'écrire au Stalag V B, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, et de nous dire que vous mettez votre fille ou votre garçon à notre disposition pour la fête, en spécifiant l'âge de l'enfant.

Allons, vite, prenez la plume ! La réussite dépend de vous !

J. DEBROIS.

En attendant notre Fête du 4 Mars
vous êtes conviés à assister au

GRAND BAL PRIVÉ

organisé par l'Amicale
des anciens sous-officiers et soldats du 219^e R. R. T.

le 29 Janvier 1950

de 14 h. 15 à 19 heures
AU CHALET EDOUARD
93, avenue Secrétan, Paris

ENTREE : 100 fr. sur présentation de la carte
de l'Amicale V B

Notre ami Bernet se fera une joie de vous y accueillir

La vie de...

Une activité fébrile règne actuellement au sein de l'Amicale V. B.

Ce n'est pas l'approche de la fin de l'année qui en est la cause, mais, depuis la décision de l'Assemblée Générale de créer une commission des fêtes et une commission du livre souvenir, il y a vraiment quelque chose de changé à l'Amicale : on y voit des figures amies que nous avions oubliées depuis longtemps et chacun apporte tout son dynamisme pour le succès de nos manifestations.

Notre devoir d'informateur nous conduit à rendre visite à nos amis de la commission des fêtes.

C'est jeudi, jour de réunion. Autour de la table, nous notons Perron, représentant du Bureau, et les commissaires Bernet, Rupe, Debrois et Saint-Omer.

Nous posons à l'ami Perron la question rituelle :

— Alors quels sont vos projets ? Mais celui-ci fort amicalement nous renvoie à l'un des commissaires :

— Ici, dit-il, je ne suis qu'un agent de transmission. Mes camarades se sont répartis le travail et je vous assure qu'ils ne renâclent pas à la besogne. Interrogez l'ami Bernet qui est la cheville ouvrière de la commission.

— Alors, mon cher Bernet, pourrais-je connaître les projets de la commission des fêtes afin d'en informer nos adhérents ?

— Mais volontiers. Bien que ce soit encore un peu tôt pour dévoiler tous nos projets. Pourtant le travail accompli d'ores et déjà nous permet de dire que notre fête du 4 mars sera une réussite au point de vue artistique.

« Nous aurons le concours assuré de nos grands amis, les clowns Marko et Marki, qui viennent de faire, avec le grand cirque Bouglione, le tour de France.

« En ce qui concerne le programme, je ne peux rien dévoiler pour l'instant. Mais nos amis de l'Amicale peuvent dès maintenant retenir la date du samedi

4 mars pour passer une magnifique soirée.

« Notre ami Rupe se charge de la tombola, car il y aura des surprises au cours de notre gala. On se déguise tous en « tappeurs », mais nos amis ne nous en voudront pas de faire appel à leur générosité, car l'hiver est dur pour nos pauvres camarades et les appels des sanatoria se font de plus en plus nombreux. Tu pourrais, dans notre Bulletin, relancer tous les Amicalistes afin qu'ils fassent autour d'eux une propagande intense pour amener du monde à

...l'Amicale

notre gala. Le prix des places est à la portée de tous : 200, 150 et 100 francs. Une salle magnifique, des fauteuils spacieux et confortables, une acoustique parfaite et un plateau, je ne le dis que ça ! Que faut-il de mieux pour faire un succès ?

— La location est ouverte à partir de quelle date ?

— Dès maintenant, on peut louer au bureau de l'Amicale. Et je n'ai pas besoin de te rappeler que les premiers seront les mieux placés. La salle est d'un accès facile. Elle est desservie par la station du métro « République ».

« Les banlieusards n'ont rien à craindre pour leur retour : le spectacle sera terminé au plus tard à 23 h. 30.

— Eh bien ! mon cher Bernet, je te remercie de tes renseignements si précieux et je vais me hâter d'en informer nos sociétaires. Si toute peine mérite récompense, il sera juste, je crois, que le succès vienne couronner vos efforts.

Nous quittons la commission des fêtes et passons dans un bureau adjacent où siège la commission du livre souvenir. Ici nous rencontrons nos amis Nadler, Rose et Blin. Ils attendent que Perron en ait terminé avec les fêtes pour ouvrir la séance. Profitons de cette acalmie pour poser quelques questions.

— Mon cher Blin, voudrais-tu me donner quelques tuyaux en ce qui concerne le livre souvenir ?

— Ah ! ce livre souvenir ! Je crois qu'il a valu des heures bien pénibles à notre ami Perron. Mais maintenant ça y est ! Ça démarre ! Nous possédons la matière mais il faut travailler de façon à présenter un ouvrage bien fait. Bien entendu, nous ne posons pas à l'œuvre littéraire. Nous ne voulons pas concourir au Prix Goncourt ni au Renaudot.

« D'ailleurs, tu connais le plan de nos travaux. Nous prenons, dans les souvenirs que nous ont envoyés nos camarades, les plus belles histoires vraies qui se sont déroulées au Stalag (camp et Kommandos).

« Nous ne tenons pas compte du style ; chacun d'entre nous a le sien propre et nous ne voulons pas y toucher. S'il y a quelques fautes de français, si la syntaxe est un peu bousculée, ma foi, tant pis ! Il y a même des histoires qui seront relatées par plusieurs camarades. Nous avons fondu le tout en un seul récit en prenant un détail à chacun. Cela ne donne que plus de poids à la véracité de l'histoire.

— Et quel est le titre du Livre Souvenir ?

(Voir la suite page 4)

SAMEDI

4

MARS

à 20 h. 30

Salle de la Fraternelle de la S. N. C. F.

20, rue Yves-Toudic (ex-rue de l'Entrepôt), Paris (10^e)

(Métro : République)

L'AMICALE du STALAG V B

présente

AU PROFIT DE SA CAISSE D'ENTR'AIDE

SA GRANDE FÊTE ANNUELLE

en un

Spectacle de variétés incomparable

avec le concours

DE LA REVELATION DE LA PISTE 1949

les clowns

MARKO et MARKI

(Purs produits V B)

du Cirque d'Hiver et du Cirque Bouglione

DE LA JOIE ! DU RIRE ! DE LA GAÏETÉ !

Prix des places : 200 - 150 - 100

ON LOUE DES MAINTENANT

au Siège de l'Amicale, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

LA S. T. C. R. P. PROTESTE

Dans une commune voisine de Paris, il n'est de bruit que pour l'organisation d'un déplacement prochain d'une grande partie des habitants.

Plusieurs cars ont été loués pour la circonstance.

Devant cette concurrence déloyale, les services de transports ont protesté vivement.

Mais, quand ils ont su que cette promenade correspondait au « Gala du V B », toutes les difficultés ont été aplanies et les habitants pourront venir nombreux.

UN SUICIDE MANQUE

L'autre jour, un désespéré franchissait le parapet du pont de l'Alma et tombait dans la Seine.

De courageux sauveteurs plongèrent et furent assez heureux pour ramener sur la berge l'homme qui vivait encore.

Questionné par ces derniers, il avoua que la cause de son désespoir était de n'avoir pu trouver de place au bureau de location pour « Le Gala du Stalag V B ».

Il jura de s'y prendre plus tôt à l'avenir !



AU BLOC 27 A

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Bloc 27 A, — le groupement des anciens P. G. de la publicité, dont le siège est 27 bis, avenue de Villiers, Paris (17^e), téléphone : Wagram 05-93, — organisait le 30 décembre dernier, pour les enfants de la Publicité, une matinée récréative au Théâtre du Petit-Monde.

Ce fut une fête très réussie où les petits s'en donnèrent à cœur-joie d'applaudir aux « Mésaventures de Bengaline » et au talent des jeunes ballerines, actrices et acteurs en herbe de l'excellente troupe de M. de Chateaufeu.

Outre ce charmant spectacle, il y eut une distribution fort « goûtée » de bonbons et de gâteaux puis une tombola dotée de nombreux livres.

La réunion mensuelle de février du Bloc 27 A aura lieu, ainsi qu'à l'habitude, le premier mercredi du mois, soit le 1^{er} février 1950, à partir de 18 h. 30, 27 bis, avenue de Villiers. Elle sera suivie du traditionnel dîner amical auquel peuvent participer, comme à la réunion elle-même, tous les ex-K. G. de la publicité.

N'oubliez pas, P. G. de la Publicité, que les annonces publiées dans nos colonnes touchent les membres de toutes nos Amicales de camps. Nos bulletins constituent donc un remarquable support dont vos clients n'auront qu'à se louer.

Ceci sans oublier que la caisse des œuvres de votre groupement, le Bloc 27 A, y trouvera son compte.

Pour tous renseignements en cette matière, adressez-vous directement à la direction générale de l'U.N.A.C. qui vous fournira les précisions nécessaires.

A LA VILLE DUPUY
36 RUE TRONCHET - PARIS
DENTELLES - LINGERIE
COLIFICHETS - LAYETTES

Au Groupement Economique d'Achats

Nombreux sont parmi vous ceux qui ont déjà utilisé notre Service d'Achats et nombreux sont ceux qui en sont satisfaits si nous en jugeons par les lettres d'encouragement que nous recevons.

Pour les mois de janvier et février, nous vous recommandons tout spécialement les articles de premier choix suivants :

POUR MADAME
MANTEAU OPOSSUM naturel, 1^{er} choix, forme vague, col châle, doublure soie, fabrication très soignée, toutes tailles. Net : 40.000 fr.
VESTE MOUTON DORÉ, toutes tailles. Veste castorette à partir de : 12.000 fr.
et toutes fourrures : astrakan, vison, murrel, taupe, etc., en tous modèles.
chez notre fournisseur grossiste n° 205, fabricant-expert ne faisant ses achats que dans les pays d'origine. Se charge également de toutes transformations.
IMPERMÉABLES : prix à partir de : net 2.900 fr.
Fournisseur N° 180.
GABARDINES : prix à partir de net : 8.500 fr.
Fournisseur Nos 180 et 397.

POUR MONSIEUR
CANADIENNE, tissu gabardine, beige clair ou foncé, poches et empiècement soulignés cuir, intérieur pleine peau mouton rasé blanc, col mouton doré, finition parfaite, toutes tailles, net : 8.500 fr.
CANADIENNE, même qualité, tissu toile. Net : 7.900 fr.
CANADIENNE, qualité courante. Net : 5.500 fr.
Fournisseur Nos 205 et 297.



LANDAU ANGLAIS, bleu marine, caisse contreplaquée, intérieur molleskine blanche lavable, suspension par lames de ressorts, capote et tablier double toile ou molleskine, guidon nickelé, poignées recouvertes, grandes roues, article de choix. Net : 11.500 fr.
Le même grand luxe. Net : 13.975 fr.
Et tous jouets avec remise 15 % chez le Fournisseur N° 481.

Pour toute commande ou demande de bons ou de renseignements, adressez votre correspondance ou venez au Groupement Economique d'Achats, 12, rue de Paradis, Paris (10^e) (Métro : Gare de l'Est). Grandes salles avec exposition des articles en réclame. Pour tous ces articles, expédition dans toute la France, emballage gratuit, port dû (sur demande, envoi de documents gratuits).
En dehors de ces articles, n'oubliez pas que notre Service d'Achats est toujours à votre disposition pour vous faire réaliser des économies de 10 à 25 % sur tous vos achats.
Carnets d'adresses de nos fournisseurs à la disposition de tous nos camarades. Prix : 20 fr. ; par poste : 35 fr. Demandez le catalogue Automne-Hiver en joignant un timbre de 5 fr. pour envoi.

LES MEUBLES D'AUJOURD'HUI
A. KURTZ
EBÉNISTE-DÉCORATEUR
(Ancien P. G. du Stalag IV B)
16, Rue de Rivoli, PARIS (IV^e)
(Métro : Saint-Paul) Téléph. : ARCHIVES 00-28 Usine à Saint-Maurice
Remise spéciale aux camarades P. G.

LE COIN DE L'ARTISAN ET DU COMMERÇANT

Pourquoi une comptabilité régulière est-elle obligatoire

Il faut conseiller d'une manière pressante à tous les artisans et à tous les commerçants d'avoir une comptabilité :

1^o parce qu'elle est prescrite par le Code de commerce (art. 8 et suivants).

Tout commerçant est tenu d'avoir un livre-journal, de copier sur un registre les lettres envoyées, de mettre en liasse les lettres reçues, et de faire tous les ans un inventaire.

2^o parce que le commerçant est tenu de déclarer son résultat annuel.

Les contribuables imposés d'après le bénéfice réel doivent obligatoirement posséder une comptabilité pour fournir, en fin d'année, à l'Administration :

- un bilan,
- un compte de pertes et profits,
- un relevé des amortissements et des provisions.

Remarquons d'ailleurs que la loi ne fait aucune distinction entre les affaires ayant donné un bénéfice au cours de l'année et celles qui ont donné un résultat déficitaire. Sans doute, ces dernières ne supporteront aucune imposition, mais à condition de pouvoir apporter la preuve de leur résultat négatif. Il appartient donc à chacun de prendre les mesures nécessaires pour faire face en temps utile à cette déclaration de résultat.

Les autres contribuables, imposés au forfait, ne peuvent non plus se dispenser de posséder une comptabilité. Ils sont tenus de remettre à l'Inspecteur des Contributions Directes une déclaration des renseignements suivants, concernant l'exercice précédent :
Montant de leurs achats ;

Montant de leur chiffre d'affaires ;
Montant de leurs employés ou ouvriers et montant des salaires payés ;
Montant de leurs loyers professionnels et privés ;
Valeur globale ou prix de revient du stock existant en fin d'année ;

Il est évident qu'on n'éprouvera aucune difficulté à fournir ces renseignements s'il a été créé dans l'entreprise une comptabilité régulière.

En outre, le seul moyen de s'opposer à des prétentions exagérées du fisc est de prouver, par des chiffres et des arguments tirés de la comptabilité, que le chiffre proposé comme base de fixation du forfait est trop élevé et ne correspond pas à la réalité.

3^o parce que le commerçant est tenu de communiquer ses livres à toute réquisition.

L'Administration se réserve un droit de contrôle par vérification sur place de la comptabilité. Ce contrôle a pour but de constater la sincérité des décla-

rations, de vérifier l'exactitude des écritures et d'appliquer, le cas échéant, les sanctions que comporte et doit comporter la loi. Il est effectué par l'Etat en la personne de ses représentants dûment accrédités.

La vérification des déclarations relatives aux impôts payés en vertu des rôles qui les fixent relève du Service des Contributions directes. En matière de chiffre d'affaires, le contrôle est exercé par les préposés des Contributions indirectes. Le droit d'investigation est également pratiqué par des agents de l'Enregistrement qui ont dans leur ressort la surveillance et l'application de la plupart des lois fiscales.

Il n'y a guère de commerçant qui puisse se flatter d'échapper aux investigations du fisc. Toute personne redevable de la taxe proportionnelle en fonction de son bénéfice réel et toutes les sociétés supportent le droit de communication. De plus, tous les industriels et commerçants, même forfaitaires, y sont assujettis.

Le renforcement du contrôle est présentement à l'ordre du jour. Il est procédé à une unification de l'Administration fiscale ayant pour résultat d'instituer le contrôle unique.

Désormais, il n'y aura plus de cloison étanche entre les Directes, les Indirectes et l'Enregistrement, et ces trois administrations opéreront simultanément des « redressements » par sondages dans les livres, registres, pièces de dépenses et de comptabilité.

J. NEGRO.
Stalag XII B F.

L'U.N.A.C. AU SERVICE DE TOUS

Nous vous rappelons qu'un grand nombre de producteurs, répondant aux appels de l'U. N. A. C., ont mis à sa disposition, à des prix exceptionnels, des marchandises sélectionnées de tous genres, dont, faite de place, nous ne vous avons donné que des aperçus fort incomplets.

En fait, nous pouvons, dès maintenant, vous procurer aux meilleures conditions tout ce dont vous avez besoin, notamment en matière de linge de corps, layettes, habillements de grossesse, bas et chaussettes, vêtements, imperméables, linge de maison, parfumerie, confiserie, vins fins, livres, jouets, orfèvrerie, etc...

Nous vous signalons en outre que des accords avec une importante maison nous permettent de vous présenter un grand choix de chaussures et notamment des bottillons doublés ou fourrés à partir de 900 francs.

Une offre à retenir

Une importante maison de vins fins du Bordelais réserve aux adhérents des Amicales ses prix les plus intéressants, notamment pour ses caisses réclame :

- 12 bouteilles : 2.800 fr.
- (4 Médoc, 3 Graves, 3 Sauternes, 2 vins mousseux)
- 25 bouteilles : 5.850 fr.
- et ses caisses familiales :
- 25 bouteilles : 4.700 fr.
- 25 bouteilles : 7.500 fr.

(5 Graves, 5 Cérons, 5 Médoc, 5 Saint-Emilion, 1 Porto, 4 Champagne)
Ces prix s'entendent franco gare destinataire contre remboursement.

Nous sommes à votre disposition pour faire étudier toutes autres compositions de caisse à votre choix.

Adressez sans retard vos commandes à la Direction générale de l'U. N. A. C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

MACHINES A COUDRE
Mécanique industrielle de précision de fabrication française
GARANTIE
— Canette centrale —
— PIÈCES STANDARD —
Livrables tout de suite
avec 5 % de remise aux ex-K. G.
BARRÉ
8, rue Grande-Fontaine, Belfort

Si vous désirez déguster un Armagnac vieux authentique

- Trois Etoiles 400 fr.
- Cinq Etoiles 560 fr.
- Vieille grande réserve .. 640 fr.

la bouteille

En caisses de 4, 6 ou 12 bouteilles composées à votre choix.

Port en sus. Paiement à la commande ou contre remboursement.

CAISSE RÉCLAME :
3 bout. 3 Etoiles + 1 bout. 5 Etoiles.
Frs : 2.000 franco
Maison BOUCHET-MOTHE
Fondée en 1877
B. P. 22, Vic-Fezensac (Gers)
Prix valables seulement jusqu'au 31-1-50



POUR LES INVALIDES

Au cours de sa dernière séance, la commission permanente de l'Office départemental de la Seine a longuement étudié l'inégalité de traitement dont sont victimes les invalides de province de passage à Paris et a émis le vœu :

« que tous les pensionnés de guerre titulaires de la carte d'invalidité donnant droit à une réduction d'au moins 50 % sur les tarifs de la S.N.C.F. bénéficient de cette même réduction sur le réseau de la Régie Autonome des Transports parisiens quel que soit leur lieu de résidence ».

D'autre part, la commission a demandé que les détenteurs de la carte d'invalidité soient totalement exonérés du supplément perçu le dimanche sur le réseau de la Régie Autonome des Transports Parisiens.

ENRICHISSEZ VOTRE BIBLIOTHEQUE

Sur la demande d'un grand nombre d'Amicalistes, nous tenons à leur disposition le livre sur la captivité, « Les grandes vacances », de Francis Ambrière, édition de l'U.N.A.C., au prix de 800 fr. au lieu de 1.000 (frais de port en sus).

Vient de paraître, « En marge des grandes vacances », du même auteur, présentant des photographies originales de Stalags et de Kommandos, de Jean A. Portier, au prix de 450 frs au lieu de 600 (frais de port en sus).

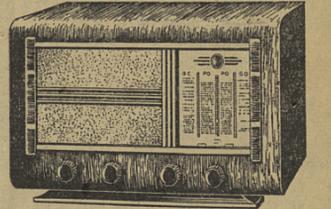
Complétez votre bibliothèque avec ce livre composé de photographies, prises sur le vif pendant la captivité.

Adressez vos commandes à l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin Paris (9^e).

Nous vous recommandons particulièrement
P. MORIN
16, rue Julien-Gallé, Colombes
Pour toutes sonorisations
(Bals, Banquets, Expositions, Fêtes de plein air, etc...)
Radio et télévision
Prix spéciaux pour les Amicalistes et les Amicalistes
Pour tous renseignements :
CHA. 26-41 et 26-10

A. et R. BARRIÈRE frères
VINS FINS ET SPIRITUEUX
41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux
Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière
(Ancien de l'Offlag XVII A - Baraque 92)
Représentants demandés

RADIO CARILLON
NOËL ex P. G. CONSTRUCTEUR Fournisseur des Amicales et Œuvres ex-P. G. NOËL
Sans intermédiaire...
DIRECTEMENT DE MON ATELIER AUX CAMARADES EX-P. G.
CARILLON 62
alternatif
6 lampes RIMLOCK
Œil magique
Cadran miroir
13.400 fr.
équipé avec les NOUVELLES LAMPES MAZDA MEDIUM sécurité totale
CARILLON 55 (MODELE MOYEN) 12.800
RADIO PHONO PRIX EXCEPTIONNELS
FACILITES DE PAIEMENT - NOTICES SUR DEMANDE
Tous les jours jusqu'à 19 h. 30 - Dimanche : 10 à 12 h., Mercredi : 18 à 20 h.
Métro : Anvers et Barbès
10, rue Pierre-Picard — PARIS (XVIII^e)
(1^{er} étage à droite) Téléphone : MON. 47-99.
GARANTIE TROIS ANS



POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA FOURRURE
Achats — Réparations — Transformations
ANDRE MIRABEL
MAÎTRE-ARTISAN (ex-V C)
2 ter, Boulevard Saint-Martin, Paris (10^e)
Métro : République et Strasbourg-St. Denis Tél. : BOT. 30-11
(Réduction à tous les membres des Amicales sur présentation de la carte)

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

LES NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES SUR LA CARTE DU COMBATTANT

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

Le décret n° 49 - 1613 du 23 décembre 1949, dans son article 1er, complète tout d'abord ainsi l'article 2 C de la loi du 1^{er} 7-30, c'est-à-dire l'énumération des personnes ayant droit à la carte du combattant :

Les militaires des armées de terre, de mer et de l'air :

1° qui ont appartenu pendant trois mois, consécutifs ou non, aux unités énumérées aux listes qui auront été établies par le ministre de la Défense nationale et, s'il y a lieu, par le ministre de la France d'outre-mer ;

pour le calcul de la durée d'appartenance, les services accomplis au titre des opérations comprises entre le 2 août 1914 et le 2 septembre 1939 se cumulent entre eux et avec ceux effectués au titre des opérations postérieures au 2 septembre 1939. L'arrêté prévu à l'article 3 ci-après pourra prévoir des bonifications afférentes à des opérations effectuées dans des conditions exceptionnellement dangereuses.

2° Qui ont été évacués pour blessure reçue ou maladie contractée en service, alors qu'ils appartenaient aux unités énumérées aux listes susvisées, mais sans condition de durée de séjour dans ces unités ;

3° Qui ont reçu une blessure de guerre, quelle que soit l'unité à laquelle ils ont appartenu, sans condition de durée de séjour dans cette unité ;

4° Qui ont été, soit détenus comme prisonniers de guerre pendant six mois en territoire occupé par l'ennemi, soit immatriculés dans un camp en territoire ennemi, sous réserve d'avoir appartenu, au moment de leur capture, sans condition de durée de séjour et pendant la période où elle avait cette qualité, à une unité combattante ;

5° Qui ont été, soit détenus comme prisonniers de guerre pendant six mois en territoire occupé par l'ennemi, soit immatriculés dans un camp en territoire ennemi où ils ont été détenus, pendant quatre-vingt-dix jours au moins, sous réserve d'avoir appartenu, antérieurement à leur capture ou postérieurement à leur détention, sans condition de durée de séjour, et, pendant la période où elle avait cette qualité, à une unité combattante.

Les durées de détention prévues aux paragraphes 4 et 5 pourront être réduites en ce qui concerne les combattants d'Indochine, par arrêté conjoint du ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, du ministre de la Défense nationale et du ministre de la France d'outre-mer ;

6° Qui, ayant été faits prisonniers, ont obtenu la médaille des évadés, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 30 octobre 1946 ;

7° Qui, ayant été faits prisonniers, soit pourront se prévaloir des dispositions prises en application de l'article

Le « Journal Officiel » du 24 décembre 1949 a publié concurremment deux textes ayant trait à la Carte du Combattant.

Tout d'abord un décret, — n° 49-1613, du 23 décembre 1949, — modifiant et complétant le décret du 1^{er} juillet 1930, qui fixait les conditions d'attribution de ladite carte, et abrogeant les décrets 48-180, du 28 janvier 1948, et 49-1123, du 2 août 1949 ;

D'autre part, un arrêté, également daté du 23 décembre 1949, déterminant les modalités de cet-

te attribution et abrogeant l'arrêté du 4 mai 1948 dont, — nos camarades s'en souviennent, — diverses dispositions concernant précisément les P. G. avaient été annulées, par un arrêté du Conseil d'Etat.

En raison du développement de ces textes et de la place limitée dont nous disposons, nous nous contenterons d'en publier les principaux passages, — et plus particulièrement ceux intéressant les anciens prisonniers, — nous réservant de les commenter dans nos prochains numéros.

13 de la loi du 25 mars 1949 relative au statut des combattants volontaires de la résistance, soit auront fait l'objet de la part de l'ennemi, pour actes qualifiés de résistance, de mesures de représailles et notamment de conditions exceptionnelles de détention ;

8° Qui, Alsaciens et Mosellans, sans avoir servi dans l'armée française, satisfieront aux conditions qui seront déterminées par l'arrêté prévu à l'article 3.

La suite de l'article 1^{er} s'applique aux membres de la Résistance et aux marins du commerce tandis que l'article 2 prévoit que les modalités d'application seront fixées par arrêtés interministériels.

Puis l'article 3 stipule :

L'article 4 du décret du 1^{er} juillet 1930 est complété ainsi qu'il suit :

« Les prisonniers de guerre qui ne peuvent se prévaloir des dispositions de l'article 2 C bien qu'ayant opposé une attitude de refus aux pressions des organismes servant l'ennemi bénéficieront, pour l'attribution de la carte du combattant, de la procédure du présent article.

« Sera examiné dans le cadre des dispositions du présent article, le cas des prisonniers de guerre qui, réunissant ou non les conditions fixées à l'article 2 C, relèveront de certaines catégories définies par arrêté du ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre. »

L'article 4 précise que :

L'article 5 du décret du 1^{er} juillet 1930 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 5. — Les anciens combattants recevront, selon les règles ci-après déterminées, une carte d'identité spéciale, dite carte du combattant. Toutefois, tiendra lieu provisoirement de carte du combattant un certificat constatant, la qualité de combattant, qui sera délivré sur demande des intéressés dans des conditions déterminées par arrêté du

ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

« N'ont pas droit à la carte du combattant les personnes non amistiées condamnées par application de l'ordonnance du 16 novembre 1944, instituant une Haute Cour de justice, de l'ordonnance du 28 novembre 1944, relative à la répression des faits de collaboration et des textes subséquents, de l'ordonnance du 26 décembre 1944, portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale, ou du code de justice militaire ».

Quant à l'arrêté interministériel, après avoir reproduit la liste des catégories d'ayants droit à la carte du combattant énumérées par le décret, il prévoit, dans son article 7, que :

« Les militaires ne pouvant totaliser le temps de présence effectif exigé... et qui apportent la preuve de leur participation à des opérations de combats limitativement désignées sont admis à faire valoir leurs droits en s'appuyant sur les termes du présent article et en se conformant à la procédure prévue par l'article 4 du décret du 1^{er} juillet 1930.

La liste de ces combats et des bonifications y afférentes sera établie par un arrêté conjoint du ministre de la Défense nationale et du ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, après avis de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et d'une commission créée à cet effet.

Suit à l'article 8 la composition de cette commission et, à l'article 9, la liste des cas renvoyés pour l'examen de certaines situations individuelles, cas qui n'entraînent pas automatiquement, il faut le rappeler, le refus de la carte :

Ne peuvent prétendre à la carte du combattant, sauf recours à la procédure prévue à l'article 4 du décret du 1^{er} juillet 1930, les militaires appartenant

à l'une des catégories définies ci-dessous :

A. — Rapatriés dans des conditions autres que celles prévues par la convention de Genève.

Sont considérés, pour l'application de cette disposition, comme rapatriés dans des conditions prévues par la convention de Genève :

1° Les anciens combattants de 1914-1918 rapatriés comme tels ;

2° Les cas sociaux, à savoir : les pères de familles nombreuses, les veufs avec un enfant et les soutiens de famille.

Sous réserve qu'ils aient effectivement appartenu à la catégorie en cause au moment même de leur rapatriement.

B. — En situation irrégulière provenant de l'initiative non contrainte de l'intéressé, à savoir :

1° Officiers prisonniers de guerre, volontaires pour le travail au service de l'économie ennemie ;

2° Prisonniers de guerre transformés en travailleurs civils avant le 8 novembre 1942 ;

3° Prisonniers de guerre de tous grades ayant travaillé sous contrat individuel les liant à la puissance détentrice, et, par extension, les prisonniers de guerre ayant accepté de travailler au service de la W. O. L. ou organismes similaires ;

4° Prisonniers de guerre ayant appartenu à l'administration dite « service diplomatique des prisonniers de guerre » ou à des organismes similaires.

C. — Ayant mis leur activité au service de l'ennemi en tant que :

1° Rédacteurs des quotidiens ou périodiques préconisant la collaboration politique ou militaire avec l'ennemi ;

2° Militants de groupes ou cercles ayant personnellement préconisé la collaboration.

De même, l'article 10 décide que : Ne peuvent obtenir la carte du combattant, sauf recours à la procédure

Le Bureau de l'U. N. A. C.

Le ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, M. Louis Jacquinot, a reçu, le 13 décembre dernier, une délégation du Bureau-directeur de l'U. N. A. C., délégation composée de nos vice-présidents Legaret et Toucane, du secrétaire-

général Simonneau et de René Riché.

Nos camarades ont entretenu le ministre de l'action de l'Union nationale des Amicales de Camps et ont procédé avec lui à un large tour d'horizon de tous les problèmes P. G., au cours de ce premier contact qui fut cordial et compréhensif et fait bien augurer de nos relations futures.

Pouvait-il d'ailleurs en être autrement avec ce partisan sincère de l'union de tous les anciens combattants des deux guerres qu'est Louis Jacquinot ?

Engagé volontaire, aussi bien en 1914-18, où il mérita la croix de guerre, qu'en 1950, où, parti en mai et grièvement blessé en juin, il fut à nouveau cité et reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur, le ministre des Anciens Combattants est particulièrement au courant de toutes les questions qui nous préoccupent.

Ancien chef de cabinet d'André Maginot, puis, député de la Meuse et vice-président de la Commission de l'armée, commissaire à la Marine dans le gouvernement provisoire d'Alger en novembre 1943, il conserva le mê-

POUR LES PENSIONNES AU CHOMAGE

En vue de répondre à une demande de renseignements des Offices départementaux des A. C. et V. G., l'U. N. A. C. invite tous ses ressortissants pensionnés de guerre et actuellement en chômage à se faire connaître à notre Direction générale, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), qui signalera leur cas aux Offices auxquels s'efforceront de leur trouver un emploi en priorité.

POUR LES P. G. ECRIVAINS

Les P. G. auteurs de livres sur la captivité et désireux de voir leurs œuvres diffusées en Belgique sont conviés à se mettre en rapport avec notre camarade Marcel Van den Borne, Librairie Parchim, 57, rue du Sceptre, Bruxelles-Ixelles (Belgique).

Cette librairie s'est spécialisée dans la vente d'ouvrages ayant trait à la captivité.

...au ministère des A.C. et V.G.

me département ministériel après la libération et y revint en 1947, après avoir été ministre d'Etat. Il y réussit de façon telle que l'on ne peut que concevoir de grandes espérances de sa présence rue de Bellechasse.

Marcel SIMONNEAU.

Au Groupement lyonnais

L'assemblée générale du groupement lyonnais des Amicales de Camp a eu lieu, le 20 novembre dernier, au Cercle du Prisonnier, 23, rue Neuve, à Lyon. Toutes les amicales faisant partie du groupement étaient représentées.

Le président Pagay ouvre la séance en remerciant les camarades d'être venus et donne la parole au secrétaire Vial qui, dans son rapport moral, fait un compte rendu des diverses activités du groupement au cours de l'année écoulée.

Ce rapport moral est suivi du rapport financier fait par le trésorier Bonnaud.

Ces deux rapports sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

Après une discussion au sujet de la carte du combattant, Pagay souligne la nécessité de faire l'unité au sein du monde P. G. Après les élections de trois membres du comité de coordination avec l'A.P.G., après proposition des candidats qui se présenteront pour représenter le groupement au conseil d'administration du Cercle, il est procédé à l'élection du nouveau Bureau du groupement, qui à l'unanimité est élu comme suit :

Président : Bornat ; vice-présidents : Fournel et Grain ; secrétaire : Vial ; secrétaires adjoints : Chatenoud et Dardichon ; trésorier : Bonnaud ; trésoriers-adjoints : Lacroche et Martigny.

Bornat, prenant la présidence de la réunion, propose Pagay, délégué régional, à la présidence d'hon-

neur et Tarlier, à la vice-présidence d'honneur pour les services qu'ils ont rendus au groupement.

POUR LES MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT

Membres de l'Enseignement public savez-vous que :

— Le Musée Pédagogique (Centre National de Documentation Pédagogique) met à votre disposition, gratuitement, des livres pédagogiques et des vues pour projection (vues sur verre et vues sur pellicule) ?

Vous bénéficiez, en outre, pour le renvoi de vos emprunts, de la franchise postale.

Ainsi vous pouvez, sans bourse délier, avoir à votre disposition des livres aujourd'hui fort coûteux, et une abondante collection de projections que les ressources de votre école ne vous permettraient pas d'acquiescer. D'autre part, vous pourrez emprunter aussi, gratuitement, des films cinématographiques auprès des dépôts régionaux que le Musée Pédagogique a constitués dans chaque Académie. Pour tous renseignements, écrire à M. le Ministre de l'Education Nationale, Direction du Musée Pédagogique, 29, rue d'Ulm, Paris (5^e).

— L'Institut géographique National, 136 bis, rue de Grenelle, Paris (7^e), vous consent une remise de 30 % sur le prix de toutes ses publications, à condition que vous passiez votre commande sur un papier à en-tête de votre établissement.

R. DECOLLOGNE.
Ex-Stalag XIII O.



Rasé de près
matin et
soir

Vous pouvez être toujours impeccable puisque le rasoir Philips permet de se raser plusieurs fois par jour, n'importe où, en gardant col, cravate et veston.

Grâce au Philipsave, l'ancien supplice du rasoir est remplacé par un doux massage quotidien qui tonifie et raffermi les muscles et la peau du visage, sans risques de coupures, d'effluves, ni d'irritation.

Sa construction robuste et précise assure des années d'usage. De plus, le Philipsave n'exige aucun entretien (affûtage et graissage automatiques).



Le rasoir de l'homme à la page
Toujours neuf, toujours prêt à l'usage

PHILIPS - 50, Avenue Montaigne - PARIS-8^e

Courrier V B

DISTINCTION

Le « Journal Officiel » du 8 septembre 1949 publie le tableau de concours pour la médaille militaire. Dans la rubrique « Génie » nous relevons le nom de notre ami Robert Lavigne, de Fouille-tourte (Sarthe).

A notre charmant camarade, nous adressons nos vives félicitations. Nous attendons avec impatience sa visite au « Bouthéon ».

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'annoncer la venue au monde de Jean-Jacques Raabe, fils du Dr. Raabe, ancien chef du service Infektion de l'hôpital de Villingen. Félicitations à notre ami et à Mme Raabe ; pour le nouveau V B, longue vie et prospérité.

AU COURRIER

Notre ami Pierre Louis, d'Auxerre, nous adresse une charmante lettre ainsi qu'un don généreux pour la caisse de l'Amicale. Merci. Il se rappelle au bon souvenir de ses anciens camarades de Kommando de Scheer, sur le Danube, et de Krouchenwies, à côté de Sigmaringen, et en particulier de Jean Kauffmann, ancien homme de confiance de Cie.

Notre ami Pierre-Mathieu Campana, de Taglio-Isolassio, par Pero-Casivecchi (Corse), envoie un amical bonjour et son fidèle souvenir à tous les anciens P. G. dont il se souviendra toujours. Si les hasards de la vie le conduisent un jour vers la capitale, il ne manquera pas de venir à l'Amicale serrer la main des amis du V B.

Une lettre de l'ami Penel Henri, 8, rue Saint-Livier, à Metz-Sablon, nous donne des nouvelles du Dr Raabe. Notre sympathique docteur se rappelle au bon souvenir des anciens camarades docteurs et pharmaciens du Waldho ainsi qu'à tous ses amis du V B.

Notre ami Antoine Giamarchi, dit « Tony le masseur », nous adresse de Pietranera, près Bastia (Corse), son amical souvenir et particulièrement à Poupas, le trésorier inamovible de l'Amicale, aux anciens de Sigmaringen et aux anciens locataires du Waldho.

Notre camarade Marcel Kropp, 10, rue Jacques-Bock, à Sainte-Marie-les-Mines (Haut-Rhin), demande l'adresse de Muller Roger, Muller René, de Nancy, du Dr Raabe, de Charles Pozzo di Borgo, de Paris, de Félix Cruchot. Notre camarade a été déporté politique pendant quatre mois dans un camp de concentration en Allemagne et voudrait que les camarades ci-dessus lui écrivent pour affaire très urgente le concernant. Nous rappelons que notre camarade Kropp travaillait à l'usine d'aluminium de Villingen et à l'épicerie Stadelmaier.

HISTOIRE...

Histoire normande

Devant « un sou de café », j'interroge Mait' Jules :
— Alors, et les contrats d'engraisement ?
— ? ? ?
— Comment, vous ne savez pas ce que c'est ?
— Ben, on a ben vu ça sur les journaux, mais on a cru qu'ils voulaient parler de l'indemnité parlementaire...

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de Saint-Mandé

RYSTO Raymond

Ex N° 5305
Membre de l'Amicale N° 543

SALLES À MANGER

CHAMBRES

A COUCHER

STUDIOS

MEUBLES

DE BUREAUX

COMMERCIAUX

TOUT

CE QUI CONCERNE

L'AMEUBLEMENT

Prix spéciaux

aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements,

n'hésitez pas

à téléphoner ou à écrire
Tél. DIDerot 45-07
Métro : NATION

— Notre ami Yves Gladine est en Suisse où il joue « Ardèle ou la Marguerite ». De Neufchâtel, il envoie son bonjour à tous.

— A la suite d'un jugement en conciliation avec notre ami Jannin Henri, M. Accard s'est engagé à verser à notre caisse d'entr'aide la somme de 500 francs. Nous remercions notre ami de sa généreuse pensée vis-à-vis de nos chers malades.

— Notre ami Lavigne Robert, de Fouilletourte, nous adresse une lettre fort spirituelle et nous annonce sa venue à Paris pour la

fête annuelle de l'Amicale. Nous connaissons un certain rédacteur en chef qui s'apprête à arroser une certaine distinction militaire... L'histoire des cheveux en créde de drôles (de cheveux) à notre rédacteur. Avec son désordre habituel, il n'a pas été fichu de retrouver ledit article pourtant fort savoureux. Pour sa défense, notre rédacteur ose insinuer que c'est un coup de Poupas. Plusieurs camarades nous demandent pourquoi nous avons interrompu le « Billet du P'tit Chef » ? Hélas ! quand la source est tarie, le ruisseau se meurt. Puisse le P'tit Chef entendre l'appel des copains et, peut-être, reverrons-nous le spirituel billet ! A toi Jean.

Les Kommandos de Schramberg

C'est un appel à tous les anciens P. G. de Schramberg que je lance aujourd'hui.

Depuis quelques mois, nous constatons avec regret que les copains délaissent de plus en plus nos réunions mensuelles et très souvent nous ne nous retrouvons que deux ou trois autour d'une table au « Thermomètre ». Si cela devait continuer, nous serions dans l'obligation de dissoudre notre association car il est inutile de nous rendre dans un café tous les mois quand nous avons la possibilité de nous rencontrer ailleurs.

C'est pourquoi, je vous demande à tous, sans exception, d'être présents à notre réunion du 5 février 1950, à 11 heures précises, afin de :

1° Décider si notre association doit continuer à vivre ou si nous devons cesser toute activité ;

2° Discuter de notre prochain banquet du mois d'avril, — car, début février, je serai en possession de plusieurs propositions, — à savoir, le lieu, le prix, la date, ou si nous devons renoncer également à ce projet, car, fin février au plus tard, nous devons donner une réponse affirmative au restaurateur si nous voulons disposer de la salle à la date choisie par nous.

Vous comprendrez pourquoi, j'insiste aujourd'hui sur votre présence le 5 février, car ces deux questions doivent absolument être réglées à cette date.

Sinon, je suis décidé à tout abandonner ; mais j'aurai eu la satisfaction d'avoir fait mon possible pour conserver intact cette amitié qui, au Kommando, ne devait jamais tarir, et de n'avoir pas manqué une réunion depuis quatre ans.

Chaque camarade doit répondre présent à cet appel et je demande également à tous les copains de province de me fournir leur avis au sujet de notre association, et de bien vouloir m'écrire le plus rapidement possible afin d'être en possession de vos réponses avant notre réunion du 5 février.

Chaque abstention des présences ou des lettres sera considérée comme un accord à la dissolution de notre association.

Dans l'impossibilité d'envoyer des convocations au nom des Kommandos de Schramberg, je vous présente à tous nos meilleurs vœux et souhaits pour l'année nouvelle, en espérant que 1950 verra, non pas se dissoudre notre Amicale, mais, au contraire, — ce que je souhaite de tout cœur, — les copains se montrer un peu plus « énergiques » une fois par mois, et ne pas me laisser assis « seul » devant un apéritif, de 10 h. 30 à 12 heures, comme cela s'est passé au mois de novembre et bien souvent.

Mon amical souvenir à tous les camarades de province, sans oublier Jehan Quichaud, un ancien de Schramberg.

Mes vœux personnels à tous les anciens du Stalag V B.

Attention, anciens P. G. de Schramberg, tous au « Thermomètre ».

le 5 février 1950

Sans rancune... et à bientôt.

Roger HADJADJ.

3, rue de Neuilly, Clichy (Seine).

P. S. — Aux anciens du Kommando « Herzog » : je reçois ce jour une lettre de Fritz Heimberg, il adresse à tous un amical bonjour de Augsburg.

...DE RIRE

La meilleure preuve

Le correspondant d'un journal américain, qui résidait au Japon avant la guerre, écrivit un jour à un ami :
« Je ne sais si cette lettre vous parviendra, car la censure japonaise peut l'empêcher ! »
Huit jours après, il reçut une note des postes japonaises disant :
« Le fait dont vous parlez dans votre lettre est inexact. Nous n'ouvrons jamais la correspondance. »

LA VIE DE L'AMICALE

(Suite de la page 1)

— Demande à Nadler et à Rose ! C'est l'os le plus terrible ! pour l'instant nous avons pléthore de titres mais aucun ne nous convient.

— Oui, intervient Rose, il y a bien un titre qui irait parfaitement à notre bouquin : « Les vertes années » ; mais, voilà, il existe déjà.

— Vous en faites pas, dit Blin, au moment du tirage, nous l'avons notre titre. Et puis, pourquoi pas ? Tous nos amis de l'Amicale sont intéressés au succès du Livre Souvenir aussi bien que nous. Pourquoi ne nous enverraient-ils pas leurs suggestions quant au titre ?

— Mais c'est une idée merveilleuse. Ainsi chaque membre de l'Amicale participe au succès du Livre Souvenir.

« Quand le livre va-t-il sortir ? »

— Nous espérons qu'il sortira pour notre fête du 4 mars. Il ne pourrait avoir meilleur baptême. Et, ensuite, nous le lancerons en librairie. Il faut donc que tous nos camarades se mettent dès maintenant à l'œuvre et alertent les libraires de leur connaissance. Dans chaque ville où il y a un P. G. du V. B., le livre doit être vendu. N'oublions pas que l'Amicale fait une avance de fonds considérable pour le lancement. Le bénéfice va tout

LA POLICE VEILLAIT

Passant la nuit dernière dans une rue du 9^e, des agents cyclistes apercevaient un groupe d'individus stationnant devant un immeuble.

Sur leur refus de circuler, le groupe fut emmené au commissariat le plus proche.

Interrogés, ils avouèrent faire la queue pour être certains d'obtenir des places au « Gala du Stalag V B » dès l'ouverture des bureaux le lendemain. Ils furent libérés sur l'heure.

entier à notre caisse d'entr'aide. Nous savons que les temps sont durs pour tout le monde, mais, pour nos pauvres malades, un petit sacrifice doit être accepté par tous.

— Et puis, dit Perron qui intervient, une initiative de l'Amicale ne doit pas être déficitaire. Ce serait la première fois. Nous devons montrer à ceux qui nous regardent et attendent une défaillance de notre part que subsiste toujours entre nous cette solidarité qui faisait notre force là-bas.

« Unis comme au camp » est notre devise mais notre force ici-bas c'est de l'appliquer dans notre vie actuelle. Dites à nos camarades qu'ils peuvent compter sur nous, mais que nous, en revanche, nous leur demandons un peu de leur temps et de leur bourse »

Voici qui est fait.

Une mise au point nécessaire

Un article du Secrétaire général de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre, dans le « P. G. » du 30 octobre 1949, fait état d'une proposition qui a été discutée à Paris, entre les membres du Comité-Directeur de l'U.N.C. et un certain nombre de représentants des Amicales, sur une adhésion éventuelle de l'U.N.A.C. à l'U.F.A.C.

Contrairement à ce que paraît croire l'auteur de l'article, sans doute insuffisamment renseigné, il n'a pas été question de prendre une décision mais simplement de soumettre une idée aux Amicales, chacune d'entre elles étant libre de l'examiner comme elle l'entendait et de l'approuver ou de la rejeter en Assemblée générale si elle devait être retenue.

Il est bien certain qu'en l'absence des représentants de certaines Amicales, et, particulièrement, des Amicales régionales et départementales, la discussion ne pouvait avoir qu'un caractère officieux.

L'hypothèse discutée au cours de la réunion du 24 octobre ne paraît pas plaire aux dirigeants de la F.N.C.P.G. puisque, avant même qu'elle ne soit devenue un projet, ils jugent utile de lui consacrer un éditorial.

Ce que l'auteur de l'article oublie, ou ce que son informateur a omis de lui transmettre, c'est que la conclusion du Président de l'U.N.A.C. reste que l'entente entre tous les prisonniers de guerre passe avant toute autre solution.

Il appartient à la F.N.C.P.G. de modifier sa politique d'absorption pour la remplacer par une politique d'entente consistant essentiellement en :

— d'une part, la réunion périodique d'un Comité permanent de liaison comprenant des représentants qualifiés de la F.N.C.P.G. et de l'U.N.A.C.

— d'autre part, la cessation d'une attitude d'accaparement total des subventions attribuées aux Prisonniers de Guerre.

Une évasion

Juifs de l'hôpital. Dormoy fut placé en tête de liste, car les Allemands soupçonnaient une parenté entre lui et l'ancien ministre de l'Intérieur. Cette parenté était créée de toutes pièces par les Allemands, mais Dormoy était juif, il ne s'en cachait nullement, et rien que cela était considéré comme un crime par les Chleuh.

Les prisonniers juifs devaient être rassemblés et envoyés au Kommando de Berau pour travailler au tunnel. Or,

LE COMMISSAIRE EST BON ENFANT

Dernièrement un homme fut appréhendé sur la voie publique, n'ayant pas en poche la somme réglementaire lui évitant le délit de vagabondage.

Il ne put également fournir de pièces d'identité, son portefeuille, lui ayant, disait-il, été dérobé.

Après explications, il ressort de ses dires qu'étant venu à Paris pour prendre des places à une fête, il fut volé dans le métro.

Quand le Commissaire vit qu'il s'agissait du « Gala du V B », dans un geste généreux, il lui remit une somme suffisante pour satisfaire son désir.

Depuis trois ans, des demandes de ce genre ont été faites à la F.N.C.P.G. Elles n'ont jamais trouvé d'écho.

Ce n'est pourtant pas parce que la question de la carte ou celle de la cotisation sont insolubles, aujourd'hui, qu'elles devraient empêcher la possibilité de s'entendre sur tous autres points, et, en particulier, sur les deux principaux dont il a été question plus haut.

On comprend assez mal l'émotion qui s'est emparée des responsables de la F.N.C.P.G., qui attachent plus d'importance que nous-mêmes à un échange d'idées qui ne peut devenir proposition qu'après que toutes les Amicales actives se seront prononcées et ne peut prendre forme concrète qu'après décision d'une Assemblée générale extraordinaire convoquée statutairement et rassemblant le quorum prévu.

René SEYDOUX.

Président de l'Union nationale des Amicales de camps.

travailler, pour Dormoy, était un crime de lèse-majesté.

Rien à faire pour échapper au recensement, quant à ne pas aller à Berau, un seul moyen : l'évasion. Mais s'évader de l'hôpital n'était pas chose facile surtout que depuis quelques jours le service de garde était doublé et que Dormoy faisait l'objet d'une surveillance toute particulière.

Cette attention à son endroit avait été sollicitée des Allemands par un certain capitaine français, d'une grandeur démesurée, et qui prêchait la collaboration intensive. A tel point que ledit capitaine avait dit dans un rapport quotidien que le premier Français qui s'évadait serait, par ses soins, signalé au gouvernement de Vichy.

H. P.

(A suivre.)

MAISONS RECOMMANDEES
Robert GRUNEWALD, Tailleur sur mesures et à façon, 4, rue Alexandre-Dumas, Paris (11^e).

FAURE, Fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e).

Plein des Mers du Sud

c'est une nouvelle ENCRE Waterman

IMPRIMERIE DE LA RENAISSANCE
76, rue René-Boulanger, Paris (10^e)
Le Gérant: PIFFAULT